

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS

EN SANTÉ AU TRAVAIL

2003

SYNTHÈSE

Août 2004

1. *Les faits saillants*

En 2003, la priorité a été accordée à deux (2) programmes d'intervention intégrés (Béryllium et risques biologiques). Ainsi quatre vingt deux pour cent (82%) des établissements ciblés du PII béryllium ont été rejoints. Pour ce qui est des risques biologiques, une attention particulière fut accordée à la surveillance médicale car soixante et un (61) établissements ont été surveillés pour finalement rejoindre neuf cent quatre vingt quatorze (994) travailleurs.

En 2003, deux (2) projets régionaux sur la Forêt et le CO ont retenu l'attention. Quelque soixante et deux pour cent (62%) des établissements ciblés du programme régional Forêt ont vu leurs travailleurs recevoir de la surveillance environnementale et de la surveillance médicale afin d'identifier les risques reliés à la présence d'isocyanates.

Comme un nouvel agresseur est apparu en 2003, à savoir : le Virus du Nil Occidental , la formation pertinente a été offerte à trois cent soixante quatre (364) travailleurs dans vingt et un (21) établissements .

Concernant le programme de CO régional, tous les travailleurs ciblés ont reçu de la surveillance environnementale et ont bénéficié de formation sur le monoxyde de carbone, certains d'entre eux en ont reçu sur les contraintes thermiques et/ou les produits chimiques multiples.

De plus, on observe par rapport à 2002, une légère baisse pour le programme de maternité sans danger (PMSD) et un maintien pour les études d'indemnisation et les programmes de santé aux établissements (PSSE). D'autre part, les examens de santé pulmonaire ont connu une baisse de quarante cinq (45%).

Le programme qui présente une hausse en 2003 est celui des demandes de service avec quatre cent soixante dix huit (478) demandes comparativement à quatre cent cinquante cinq (455) l'an dernier. Les demandes du milieu, ponctuelles de la CSST et autres de même que les demandes d'indemnisation ont touché trois cent trente sept (337) établissements se traduisant par quelques six cent cinquante cinq (655) interventions différentes. On constate donc une augmentation de cinq pour cent (5%) des demandes de service par rapport à l'année dernière.

En partenariat entre la Régie, la CSST, les CLSC, une journée d'échanges a été organisée. Les représentants du comité provincial SISAT nous ont fait part de l'état d'avancement de l'implantation de ce nouveau système dans le réseau.

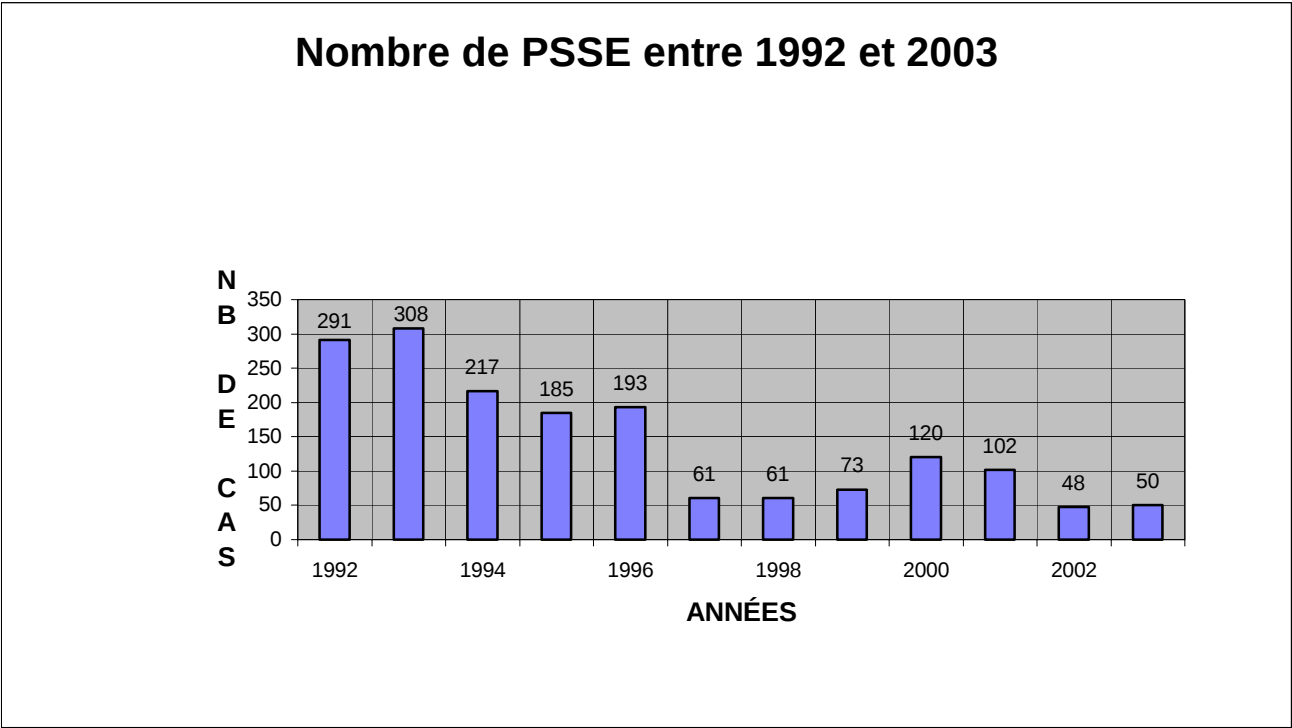
Pour terminer, signalons qu'au niveau des PSSE, cinquante six pour cent (56%) des établissements planifiés ont fait l'objet d'un PSSE et/ou MAJ.

Finalement, suite à des efforts remarquables, il fut possible de dépasser largement les objectifs en rejoignant trente pour cent (30%) d'établissements de plus que prévu lors de la planification originale.

2. *Programme de santé spécifique aux établissements*

Tel que prescrit par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les établissements faisant partie des groupes les plus à risques peuvent bénéficier d'un programme de santé pour les travailleurs. Ainsi, au cours de 2003, cinquante (50) établissements ont bénéficié d'un tel programme couvrant ainsi mille sept cent dix huit (1718) travailleurs. Voir tableau I pour connaître l'évolution depuis 1992.

Tableau I



3 **Les programmes généraux d'indemnisation**

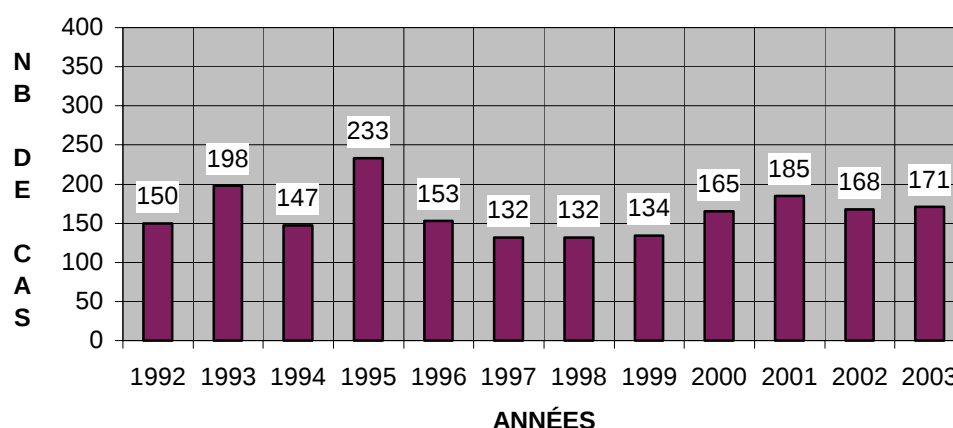
3.1 **Enquêtes d'indemnisation pour maladies professionnelles**

La Commission de la santé et sécurité du travail fait appel aux intervenants du réseau pour faire l'enquête relative du bilan de carrière d'un travailleur qui désire être indemnisé par la

Commission de la santé et sécurité du travail. Cette enquête consiste à relever tous les antécédents de travail et de déterminer le niveau de risque relié au travail. Ainsi, en 2003, cent soixante et onze (171) enquêtes furent réalisées, ce qui représente approximativement une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le tableau II représente l'évolution des enquêtes de 1992 à 2003.

Tableau II

Nombre d'enquêtes d' indemnisation entre 1992 et 2003



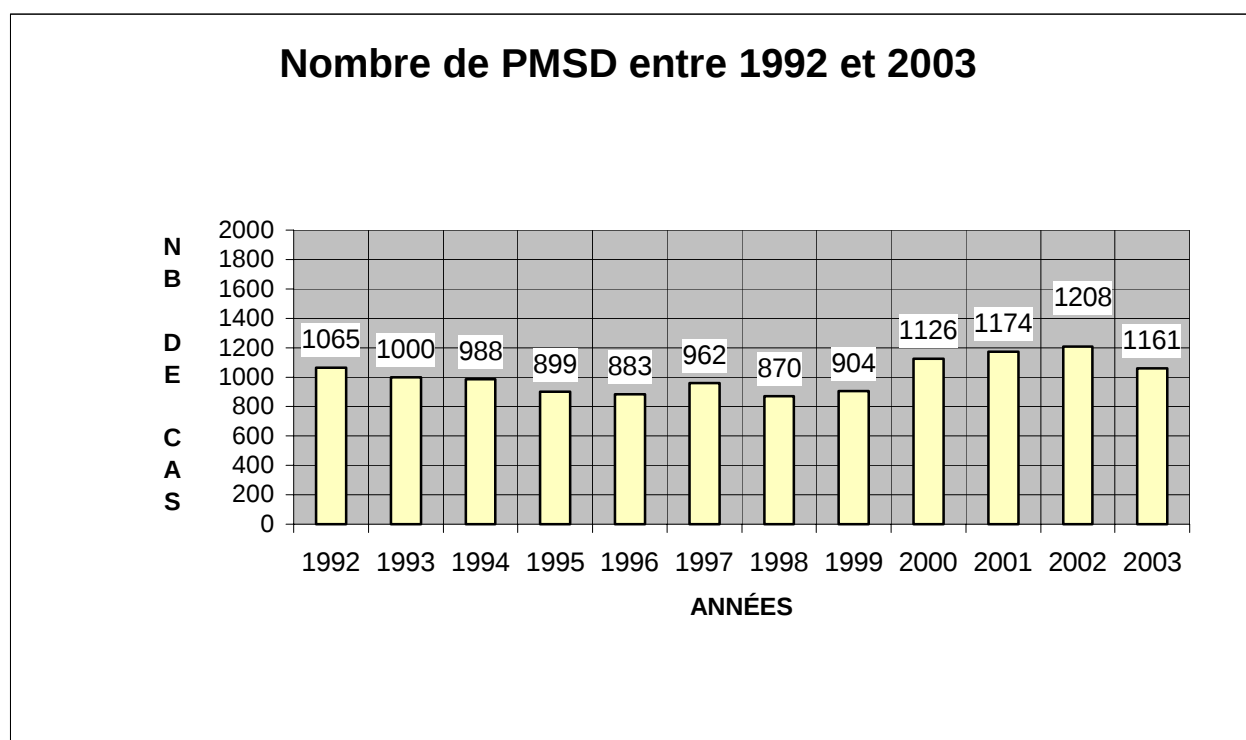
3.2 Programme de "maternité sans danger"

La Loi de la santé et de la sécurité du travail prévoit que toute travailleuse qui exerce un travail comportant des risques pour elle ou pour l'enfant à naître peut demander un retrait préventif de son poste de travail ou d'être réaffectée à un autre poste de travail ne comportant pas de risque.

Au cours de 2003, mille cent soixante et une (1161) travailleuses ont fait une demande de retrait préventif de leurs postes de travail, une diminution de trois pour cent (3%) par rapport à 2002. Les principaux risques retenus sont : risques chimiques (solvants,

détergents), risques physiques (chaud, froid, humidité), risques biologiques (rougeole, rubéole, virus, bactéries), risques ergonomiques (station debout, station assise, cadence rythmique, soulèvement de poids). Le tableau III représente l'évolution des demandes de retrait pour la période de 1992 à 2003. Tout près de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des demandes sont acceptées par la CSST. Le dix pour cent (10%), il y a eu réaffectation à d'autres tâches, ou des risques ont été éliminés dans certaines tâches.

Tableau III



3.3 Les examens de santé pulmonaire

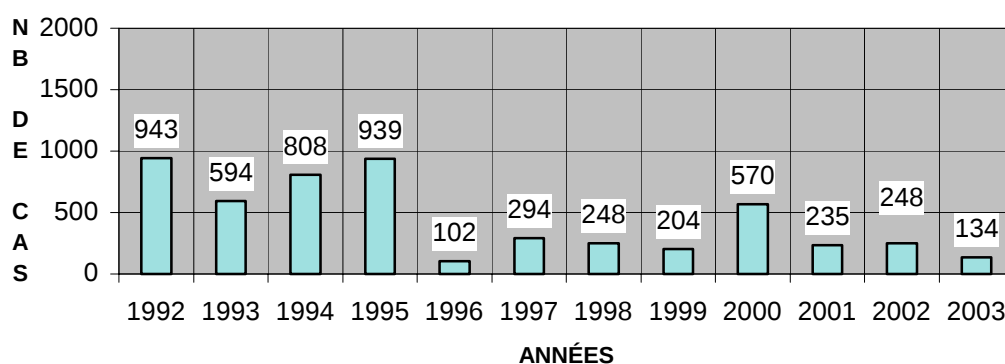
En conformité avec l'application du règlement pour les travailleurs des mines et carrières, en 2003, cent trente quatre (134) travailleurs ont passé un questionnaire et un examen de santé pulmonaire. Cet examen vise à dépister la silicose.

On observe une baisse de quarante cinq pour cent (45%) des travailleurs ayant passé cet examen comparativement à l'année précédente. Le tableau IV illustre le nombre de travailleurs miniers de 1992 à 2003 qui ont passé cet examen.

Les fluctuations du nombre de travailleurs depuis 1996 sont directement reliées à la modification du règlement et la croissance de l'activité économique de ce secteur. De plus, la nouvelle réglementation exige seulement un examen aux trois ans.

Tableau IV

Nombre d'examens de santé pulmonaire entre 1992 et 2003



3.4 Demande de services

De plus en plus, les services de santé au travail offerts dans les établissements connaissent une appréciation remarquable de la part des employeurs et des travailleurs.

Ainsi, en 2003, quatre cent soixante dix huit (478) demandes du milieu ont été adressées aux intervenants en hygiène, en médecine, en soins infirmiers, en formation et en information, ce qui a nécessité la visite de trois cent trente sept (337) établissements.

La réponse à ces requêtes a nécessité six cent cinquante cinq (655) interventions différentes allant d'une session d'information à une évaluation des milieux de travail. Le tableau V démontre la répartition de ces demandes et la raison de ces requêtes.

On observe une augmentation significative de cinq pour cent (5 %) des demandes de services en 2003.

Tableau V

Portrait synthèse des interventions dans le cadre des demandes de services 2003				
Nature de la demande	Surv. Méd.	Surv. Envir.	Information	Totaux
Évaluation exposition des travailleurs	0	221	39	260
Information	0	11	107	118
Problèmes ergonomiques	0	33	25	58
Qualité de l'air	0	68	26	94
Évaluation source émission	0	9	7	16
Dépistage	10	0	3	13
Autres	6	5	22	33
Identification d'un agresseur	0	7	2	9
Support au RETFRE	2	3	2	7
Support EPI	0	1	9	10
Intoxication	7	4	6	17
Vaccination	5	0	3	8
Organisation de la santé sécurité	0	0	7	7
Premiers secours premiers soins	0	1	4	5
Totaux :	30	363	262	655

4 Conclusion

Dans l'ensemble, tous les objectifs prévus dans la planification annuelle ont été atteints.

Afin de faciliter la compréhension de l'allocation des ressources en fonction des programmes à réaliser, le tableau VI ci-dessous vient illustrer le pourcentage de temps requis pour dispenser des services prévus dans chacun des programmes prioritaires.

Programme de santé spécifique aux établissements (PSSE) et	
Programme d'intervention intégrée (PII)	45 %
Études d'indemnisation	5 %
Examens de santé pulmonaire	2 %
Programme de maternité sans danger (PMSD)	5 %
Demandes ad hoc de services	43 %

Tableau VI

SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

RÉPARTITION DU TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PAR LES
ÉQUIPES DE SANTÉ AU TRAVAIL*
BILAN DES SERVICES 2003

